



RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE LAVELANET (Ariège)

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2022/10

L'an deux mille vingt deux et le ving-deux février à 16 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Marc SANCHEZ, Maire.

Étaient présents : Monsieur Marc SANCHEZ, Monsieur Jérôme DUROUDIER, Madame Cécile PEREIRA, Monsieur Jackie ROY, Madame Fatiha ZERAOULA, Monsieur Érald GAST, Madame Chantal BLAZY, Monsieur Franck FAREZ, Madame Béatrice BERTRAND, Monsieur Patrice FAUCONNET, Madame Emilie ALLABERT, Monsieur Olivier CANIPEL, Madame Valérie GUARINOS, Monsieur Raymond MIQUEL, Monsieur Corrado RANGHELLA, Madame Anne-Marie EYCHENNE, Monsieur Guy PUJOL, Madame Pierrette FORGET BARBERA, Monsieur Denis BERTONE, Madame Pascale DOMEK, Madame Sylvia GUERRERO.

Procurations de vote :

Madame Isabelle GRAUPERA donne procuration à Madame Cécile PEREIRA
Monsieur Jean-Luc TORRECILLAS donne procuration à Monsieur Érald GAST
Madame Anne-Marie CLERGUE donne procuration à Madame Chantal BLAZY
Madame Joëlle DANÉY donne procuration à Monsieur Jérôme DUROUDIER
Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA donne procuration à Madame Pascale DOMEK
Monsieur Olivier AMANS donne procuration à Madame Pascale DOMEK

Étaient absents : Madame Marie PHILLIPPON, Madame Christine MARECHAL.

Secrétaire de séance : Monsieur Érald GAST

Date de convocation : 16 février 2022

Objet : Opération façades : subventions.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la liste des diverses actions menées, en particulier, dans le cadre de l'Opération Façades, celle d'encourager les initiatives privées.

Il précise que -Madame Bernadette BEAUMALE a déposé une demande de subvention en Mairie pour son immeuble situé 8 chemin Fount Laouzert,

-Monsieur Jimmy ORLIAC a déposé une demande de subvention en Mairie pour son immeuble situé 1 rue Victor Hugo,

Il démontre l'efficacité de cette formule incitatrice qui a déjà fait ses preuves, puis il demande à l'Assemblée délibérante de bien vouloir se prononcer.

Où l'exposé de son Président,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Adopté à la majorité des suffrages exprimés (27 voix POUR, Madame Christine MARECHAL étant sortie de la salle elle ne prend pas part au vote)

- **APPROUVE** l'Opération Façades dans toutes ses formes, ainsi que la méthode de stimulation de l'initiative privée préconisée par Monsieur le Maire,
- **DÉCIDE** d'attribuer à Madame Bernadette BEAUMALE une subvention d'un montant de 1200€ aux fins de réfection de la façade de son immeuble, 8 chemin Fount Laouzert, à Monsieur Jimmy ORLIAC une subvention d'un montant de 1200€ aux fins de réfection de la façade de son immeuble situé au 1 rue Victor Hugo,

- **CONFIRME** la prévision des crédits nécessaires au budget,
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'accomplir toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des présentes.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Ainsi fait et délibéré, à Lavelanet, le jour, mois et an que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour expédition certifiée conforme.

[Signature]

Le Maire
Marc SANCHEZ

